

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation : 21 janvier 2026
Date de l'affichage : 21 janvier 2026
Nombre de conseillers en exercice : 68
Nombre de conseillers présents : 43 + 2 supplés + 4 pouvoirs
Nombre de conseillers votants : 49

OBJET : CESSION AU DEPARTEMENT DE L'OISE DES TERRAINS D'ASSIETTE DU BARREAU ROUTIER ENTRE LA RD 1001 ET LA RD 49

Numéro de la Délibération : 290126-DC-6

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf janvier, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Neuilly en Thelle sous la Présidence de Monsieur Pierre DESLIENS.

Etaient présents :

Mmes Dominique MARGERY, Lydia BORDERES, Marie-France SERRA, Nathalie SABOT, Maud MATHONAT, Viviane AKAKPOVI, Caroline MARTIN, Annie BLANQUET, Danielle DEBLIECK, Christelle GAUVIN, Nadia MORIA, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Nathalie GALINDO, Colette DEWEZ, Angélique ANDRE.

MM. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Mickaël DEQUIN, Francis CHABLE, David LAZARUS, Patrice GOUIN, Marc VIRION, Rafaël DA SILVA, Guillaume NICASTRO, Alain GUERINET, Hubert CABORDEL, Pascal POULET, Ludovic GORINE, Pierrick LOZE, Alain ARNOLD, Jean-Louis GOUPIL, Bernard ONCLERCQ, Benoît BIBERON, Alain DEVOOGHT, Thierry DEVILLARD, Bruno CALEIRO, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Gérard CHATIN, Christophe DURAND, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST.

Etaient absents :

Mmes Christine MARIENVAL, Carine LUGEZ, Isabelle VILAREM, Doriane FRAYER, Josiane VANDRIESSCHE, Michèle BRICHEZ, Véronique PAUL, Françoise TESTART, Christèle MARIN.

MM. Philippe MARECHAL, Jean-Jacques DUMORTIER, Kévin POTET, Gérard PIEUX, Jean-Pierre CHATRON, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Sébastien FERNET, Charles-Antoine de NOAILLES, Gérard AUGER, Denis JACOB, Robert JOYOT, Philippe ELOY, Patrick VONTRHON, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE.

Dont supplés :

- M. Marc LAMOUREUX par M. Jacques BOURGEOIS.
- M. Robert JOYOT par Mme Geneviève DELABY.

Dont représentés :

- M. Jean-Jacques DUMORTIER par M. Alain DEVOOGHT.
- Mme Isabelle VILAREM par M. Marc VIRION.
- Mme Doriane FRAYER par M. Guillaume NICASTRO.
- M. Denis JACOB par M. Pierre DESLIENS.

Secrétaire de séance : M. Bernard ONCLERCQ, conseiller communautaire de la commune de Neuilly en Thelle.

OBJET : CESSIION AU DEPARTEMENT DE L'OISE DES TERRAINS D'ASSIETTE DU BARREAU ROUTIER ENTRE LA RD 1001 ET LA RD 49

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5214-16 ;
- L'arrêté préfectoral en date du 2 décembre 2016 portant création de la Communauté de communes Thelloise ;
- L'arrêté préfectoral en date du 31 mai 2024 portant modification des statuts de la Communauté de communes Thelloise et reprenant en annexe les statuts (avec précision de l'intérêt communautaire en ce qui concerne la compétence voirie) ;
- La délibération du Conseil communautaire n° 260924-DC-84 en date du 26 septembre 2024 ;
- La délibération du Conseil communautaire n° 111225-DC-115 en date du 11 décembre 2025 ;
- Le règlement de la voirie d'intérêt communautaire annexé à la délibération du Conseil communautaire n° 111225-DC-115 en date du 11 décembre 2025 ;
- La délibération du conseil municipal de Belle-Eglise n° 18/04/13 en date du 18 avril 2018 ;
- La délibération du conseil municipal de Chambly n° 9 en date du 22 mars 2018 ;
- La délibération du conseil municipal de Fresnoy-en-Thelle n° 2018/04/0006 en date du 6 avril 2018 ;

Considérant :

- Les négociations engagées entre le département de l'Oise, les communes de Belle-Eglise, Chambly et Fresnoy-en-Thelle dès 2017 portant sur la mise aux normes de la voirie départementale de la voirie d'intérêt communautaire n°28 en vue de son classement en domaine public départemental ;
- Les acquisitions foncières réalisées par la Communauté de communes Thelloise ;

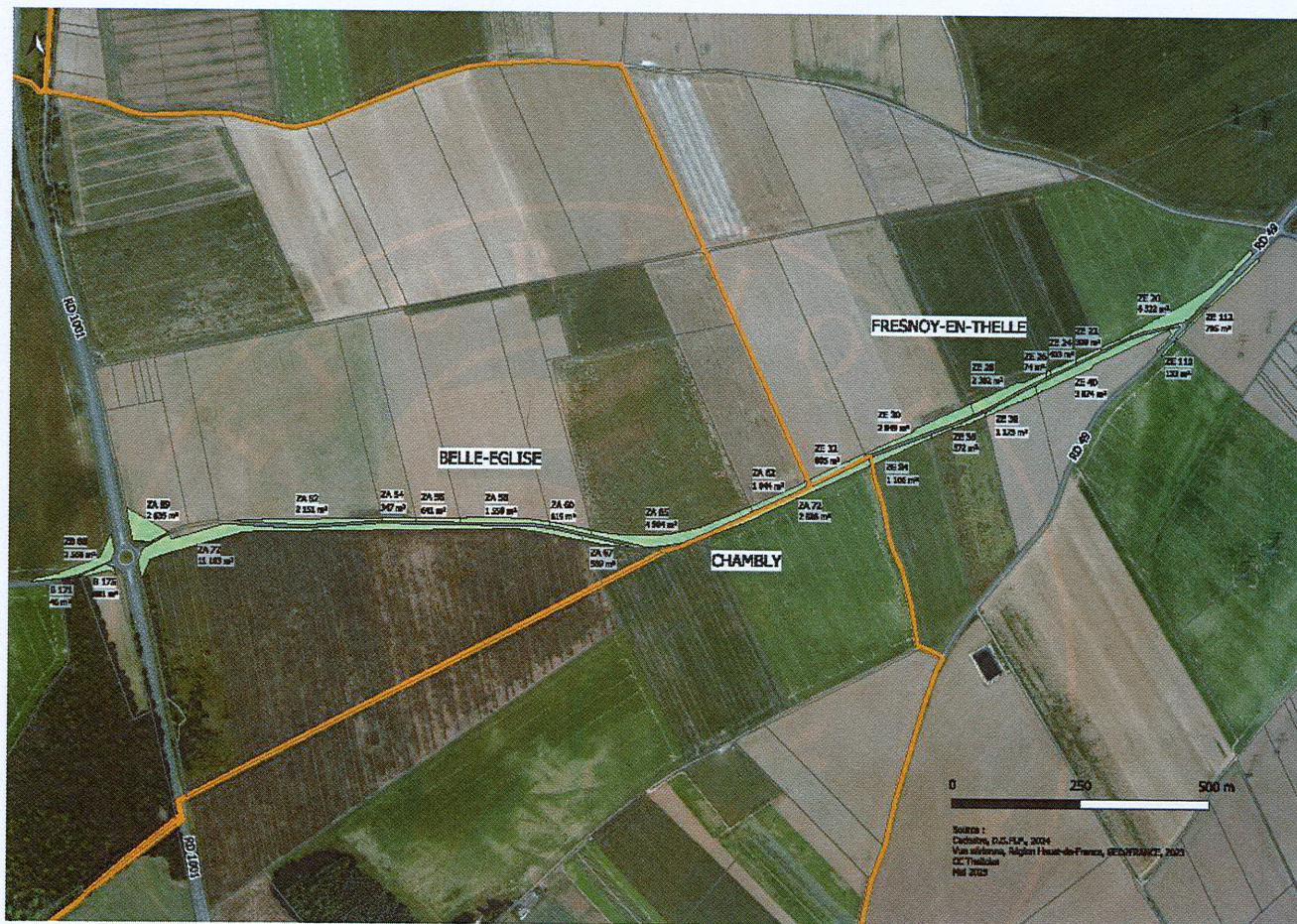
**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE,**

- **CEDE** au Département de l'Oise, à l'euro symbolique (un euro (1 €)), les parcelles sises sur les communes de Belle-Eglise, Chambly et Fresnoy-en-Thelle, listées ci-dessous, pour une superficie totale de 49 971m², correspondant au barreau routier entre la RD 1001 et la RD 49.

Commune	Parcelle		Lieudit	Surface (m ²)
	Section	Numéro de parcelle		
Belle-Eglise	B	171	Le Bois Saint-Just	46
Belle-Eglise	B	175	Le Bois Saint-Just	551
Belle-Eglise	ZA	52	Le bois Saint-Ladre	2 151
Belle-Eglise	ZA	54	Le bois Saint-Ladre	347
Belle-Eglise	ZA	56	Le bois Saint-Ladre	641
Belle-Eglise	ZA	58	Le bois Saint-Ladre	1 150
Belle-Eglise	ZA	60	Le bois Saint-Ladre	619
Belle-Eglise	ZA	62	Le bois Saint-Ladre	1 044
Belle-Eglise	ZA	65	Le bois Saint-Ladre	4 904
Belle-Eglise	ZA	67	Le bois Saint-Ladre	569
Belle-Eglise	ZA	69	Le bois Saint-Ladre	2 635
Belle-Eglise	ZA	72	Le bois Saint-Ladre	11 183
Belle-Eglise	ZB	68	La grande pièce des Côtes	2 566
Chambly	ZA	72	Le Néflier	2 568
Fresnoy-en-Thelle	ZD	110	La fosse Saint-Luc	123
Fresnoy-en-Thelle	ZD	112	Le saule Saint-Quentin	795
Fresnoy-en-Thelle	ZE	20	Le calvaire	4 522
Fresnoy-en-Thelle	ZE	22	La couture de Royaumont	309
Fresnoy-en-Thelle	ZE	24	La couture de Royaumont	403
Fresnoy-en-Thelle	ZE	26	La couture de Royaumont	74
Fresnoy-en-Thelle	ZE	28	La couture de Royaumont	2 392
Fresnoy-en-Thelle	ZE	30	La croix de bois	2 849
Fresnoy-en-Thelle	ZE	32	La croix de bois	805
Fresnoy-en-Thelle	ZE	34	Les petits champarts	1 106
Fresnoy-en-Thelle	ZE	36	Les petits champarts	572
Fresnoy-en-Thelle	ZE	38	Quatre arpents	1 173
Fresnoy-en-Thelle	ZE	40	Quatre arpents	3 874
				49 971

* Etant précisé que les parcelles ZD 110 ZD 112 et ZE20 sont grévées d'une servitude RTE liaison souterraine 63 kV (acte du 5 avril 2022 publié au SPF de Senlis le 15 avril 2022 n°2022 P 4472)

- **DIT** que par délibération n° 111225-DC-115 en date du 11 décembre 2025, le Conseil communautaire a approuvé la restitution de la voie d'intérêt communautaire n°28 en voie communale et que par délibérations des conseils municipaux de Belle-Eglise, Chambly et Fresnoy-en-Thelle respectivement les 18 avril 2018, 22 mars 2018 et 6 avril 2018 ces communes ont acté le principe de déclassement de ces voies communales pour classement en route départementale (cf. plan ci-dessous) ;



- **AUTORISE** le président à signer tous les documents relatifs au transfert de propriété, étant précisé ici que l'acte de cession au profit du Département de l'Oise est rédigé en la forme administrative par les services du Département.

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20260129-260129-DC-6-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/02/2026

Affichage : 05/02/2026

Signé électroniquement le 02/02/2026,
par DESLIENS Pierre, Président.

Commune de Thelloise
Pierre DESLIENS

Le secrétaire de séance,

Bernard ONCLERCQ

Commune de Thelloise
Pierre DESLIENS

Le Président

Pierre DESLIENS